

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°14 novembre 2012

24

C'est le nombre de communes et communes associées (34 villages) qui composeront la nouvelle Communauté de Communes Kochersberg - Ackerland à partir du 1^{er} janvier 2013.

Ce sont 22 communes à savoir :

Dingsheim, Dossenheim-Kochersberg, Durningen, Fessenheim-le-Bas, Furdenheim, Gougenheim, Griesheim/Souffel, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim, Kienheim, Kuttolsheim, Neugartheim-Ittlenheim, Pfettisheim, Pfulgriesheim, Quatzenheim, Rohr, Stutzheim-Offenheim, Truchtersheim-Behlenheim, Willgottheim-Woellenheim, Wintzenheim-Kochersberg et Wiwersheim.

et les 2 communes associées de :

- Berstett, Gimbrett, Reitwiller et Rumersheim
- Schnersheim, Avenheim et Kleinfrankenheim

A propos de la balade des chiens heureux...



Gageons que vous, maîtres qui promenez votre ami à quatre pattes (de préférence en laisse) n'avez pas pensé un instant que votre compagnon pouvait être malheureux...! Et vous ? vous devez être heureux en rentrant quand il vous gratifie de signes de satisfaction.

Heureux sûrement, mais êtes-vous vraiment fiers quand votre chien a laissé derrière lui une crotte sur les trottoirs ou les voies publiques et qui terminera tôt ou tard sous la semelle d'un passant ? Fiers si de surcroît c'est sur le chemin des écoliers ou pire sur leur terrain de jeux ? Fiers encore si vous le promenez sans laisse et qu'il se soulage dans le potager ou la pelouse du voisin et

comme nous le constatons toutes les semaines dans les espaces verts de la commune ?

En lisant ces lignes, vous vous dites peut être mais pourquoi ces interrogations alors que **moi je ramasse** les besoins de mon chien. Alors pardon, mais puisque chacun dit ramasser, d'où nous vient ce triste constat ? **Seuls les maîtres ont la réponse.**

Quant à la commune, pour vous faciliter la tâche, elle a mis en place une borne de propreté près du terrain de jeu de l'école. Si elle s'avère efficace et que la demande suit, d'autres pourront être installées à travers le village. Pour que demain, chiens et maîtres, vous soyez non seulement heureux mais aussi **fiers d'avoir rendu vos concitoyens..... heureux.**



Commémoration du 11 novembre



En l'honneur des victimes des différentes guerres, la commune vous invite à une cérémonie avec dépôt de gerbe qui aura lieu à **11h00** devant le monument aux morts. La Chorale mixte et le Corps des Sapeurs Pompiers participeront à la cérémonie. A l'issue de la manifestation, le verre de l'amitié sera servi dans la salle communale.

Cordiale invitation à tous.

Attention:

L'heure du culte du 11 novembre annoncée à 11 heures dans le dernier "Sillon" est avancée à 10 heures



A vos agendas

Passage du ramoneur

**Vendredi 9 et lundi
12 novembre**

Banque alimentaire

**Vendredi 23 et samedi
24 novembre**
(voir modalités ci-dessous)

**Collecte des objets
encombrants:**

Lundi 17 décembre

Autres dates à retenir:

- ❖ Fête paroissiale: dimanche 2 décembre à partir de 14h à la Salle des Fêtes de Quatzenheim
- ❖ Fête de Noël des personnes âgées: lundi 17 décembre à 14h à la Salle Communale
- ❖ Recensement de la population à Hurtigheim du 17 janvier au 16 février 2013

Inscriptions sur les listes électorales

Malgré une année 2013 sans prévision d'élections sur le plan national nous vous conseillons de vous inscrire avant le 31 décembre prochain, d'autant qu'on annonce un référendum sur l'Alsace courant 2013.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, il vous est possible de procéder à votre inscription sur la liste électorale de Hurtigheim en ligne. En effet, il vous suffit de vous connecter sur <https://mon.service-public.fr/> et de vous munir d'une version numérisée de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile.



Banque Alimentaire du Bas-Rhin

Cette année notre commune participe à la collecte nationale des denrées non périssables à savoir: **huile, conserves, soupes, pâtés, sucre, aliments pour bébés, café...**

MERCI

**Votre générosité permettra aux
associations du Bas-Rhin de distribuer
des colis aux personnes démunies**

Points de collecte à Hurtigheim

Boulangerie Arbogast: le vendredi 23 et le samedi 24 novembre
pendant les heures d'ouverture habituelles
Bureau de la Mairie: le samedi 24 novembre de 9 à 12 heures

L'automne est propice à la taille des haies

Nous rappelons que chaque propriétaire est tenu d'entretenir les haies, arbres et arbustes qui débordent sur la voie publique ou sur la parcelle du voisin.

La bonne volonté de chacun permettrait ainsi à nos habitants et à nos enfants de se sentir en sécurité sur nos trottoirs, sans prendre de risque en descendant sur la chaussée pour éviter les branches gênantes.

Cela rendra aussi plus agréable les promenades à travers notre village en n'ayant pas constamment le nez par terre pour éviter les crottes ou en l'air pour éviter les haies envahissantes.



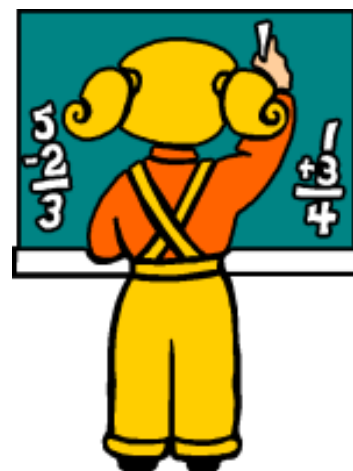


Du nouveau à l'école

Malgré une faible augmentation du nombre d'élèves (+8) l'évolution démographique au sein du regroupement pédagogique intercommunal Furdenheim - Hurtigheim - Quatzenheim a fait apparaître un déséquilibre du nombre d'élèves par classe. Les prévisions du mois de mars affichaient 30 élèves par classe en maternelle et à peine une vingtaine par classe en primaire. Les élus ont donc décidé, en concertation avec l'inspecteur d'Académie et le corps enseignant, de transformer une classe primaire en classe maternelle. Le choix s'est porté sur la classe du CP à Hurtigheim.

La commune a relevé le défi qui consistait à réaliser des travaux conséquents dans un délai de 2 mois. La mise en place de placards 3162 €, l'électricité 3575 € et le sanitaire 3762 € ont été confiés à des entreprises locales. Tous les autres travaux : démolition de l'estrade, carrelage, peinture, revêtement de sol, menuiserie et les petits travaux divers ont été pris en charge par le conseil municipal avec à sa tête l'adjoint Claude Grimm. La dépense pour les différents matériaux s'est élevée à 3900 €. Dans le même temps, afin de sécuriser la cour de l'école, un grillage (400€) a été implanté le long de la rue de l'Ecole. Quant au SIVOM, qui gère le RPI, il a renouvelé le mobilier et fait installer un tableau numérique pour un montant total de 4.500 €.

L'objectif a été doublement atteint, tout était prêt le jour de la rentrée et les effectifs, toutes classes confondues, vont de 22 à 27 élèves par classe sur l'ensemble du RPI qui en compte dix. Le décompte est le suivant: 5 classes à 22 élèves, 2 classes à 24 élèves et 1 classe de 23, 25 et 27 élèves chacune. Au vu des échos recueillis auprès du corps enseignant, des enfants et des parents : c'est une rentrée réussie !



Intervention des pompiers

Au courant de l'été des articles de presse relataient qu'à partir du 1^{er} juillet 2012 certaines interventions des pompiers allaient être payantes. De quoi s'agit-il?

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS 67) facture désormais les interventions pour inondation **sauf si celles-ci sont liées à des phénomènes climatiques**.

En pratique cela se traduira à partir du 1^{er} juillet par une facturation de 120 € par intervention inférieure à 2 heures déplacement compris lorsqu'il s'agit:

- ❖ D'une défaillance des réseaux publics (rupture de canalisation d'eau); dans ce cas la prestation sera facturée à l'exploitant du réseau (pour Hurtigheim c'est le SDEA)
- ❖ D'une fuite d'eau ou du débordement d'une conduite, d'une machine ou d'une installation située dans les parties communes ou privatives d'un immeuble public ou privé. Dans ce cas la prestation est facturée au propriétaire qui peut se faire rembourser par son assurance "dégâts des eaux".

Le SDIS rappelle qu'avant le 1^{er} juillet d'autres interventions étaient déjà facturées aux tiers: déblocage d'ascenseur, alarmes intempestives, pollution (récupération d'hydrocarbures, vidage de cuve) brancardage (sauf urgences vitales), problème de plomberie ou clés tombées dans un caniveau.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.sdis67.com



Principales décisions du Conseil Municipal

- **Prix des concessions au cimetière:** le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer à partir le 15 juillet 2012 le prix des concessions comme suit : 180 € pour une concession simple et 400 € pour une double. La durée des concessions est de 30 ans et celles-ci sont renouvelables par tacite reconduction à l'échéance.
- **Assurance dommages-ouvrage de la nouvelle mairie :** sur avis de la commission d'appels d'offre, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre Groupama d'un montant de 12 000 €
- **Contrat de territoire:** suite à la décision du Conseil Général qui ne subventionnera plus qu'un seul projet par commune jusqu'en 2014, le conseil municipal a retenu l'aménagement de la place devant la future mairie. Le Conseil Général a fait savoir que toutes les subventions concernant les projets retenus seront minorées de 15%.
- **Fusion des communautés de communes Ackerland et Kochersberg:** le conseil municipal a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts proposés par le Préfet en date du 3 septembre. Le 22 octobre il a adopté la proposition du nombre d'élus par commune à savoir : 1 élu + 1 suppléant par tranche entamée de 500 habitants. La commune sera donc représentée par 2 élus (3 actuellement) et 2 suppléants (2 actuellement). Il y aura 61 titulaires et autant de suppléants dans la nouvelle structure.
- **Dénomination des rues :** Le conseil municipal a retenu "Rue des Vergers", "Rue des Vignes" et "Rue des Sarments" comme dénomination de la nouvelle voirie dans le lotissement les Vergers. Cela fait référence aux vergers situés dans le secteur et au nom cadastral du sentier "S'Reebpfaedel" qui fait désormais partie intégrante du lotissement et qui menait jadis au vignoble qui se trouvait un peu plus loin sur le ban communal. Quant à la place devant la nouvelle mairie elle s'appellera « Place de la Liberté ».
- **Contrat aidé :** le conseil municipal a décidé de procéder au recrutement d'un candidat pour un contrat aidé de 7 heures hebdomadaires avec le soutien financier du Conseil Général à hauteur de 95% du salaire brut. Le contrat d'une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois, s'adresse aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du retour à l'emploi.
- **Eclairage public :** le conseil a décidé de confier l'extension du réseau d'éclairage public (3 réverbères) route des Romains à hauteur du lotissement "Les Vergers" à l'entreprise Sogeca pour un montant de 12451,52 €



Brèves

- L'agent technique Mahler Paul a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet 2012
- La commune a élaboré un règlement pour le cimetière. Une version simplifiée sera affichée prochainement à l'entrée du cimetière ainsi que le plan d'implantation des sépultures.
- Les 3 premiers permis de construire dans le lotissement "Les Vergers" ont été accordés le 31 octobre dernier. A la même date, 19 permis sont déposés en mairie.
- Sur proposition de la commission Urbanisme de la commune, la communauté de communes a arrêté le nouveau PLU le 6 septembre. La consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres d'agriculture, du commerce et de l'industrie, SCOTERS...) d'une durée de 3 mois est en cours. S'en suivra l'enquête publique début de l'année 2013.